

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 596 DU 25 JUIN 2012

1801/2012 : 211^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

BONNE SEMAINE

LA CITATION DE LA SEMAINE

« CEUX QUI NE BOUGENT PAS NE SENTENT PAS LEURS CHAINES »

ROSA LUXEMBOURG

« REPETEZ UN MENSONGE ASSEZ FORT ET ASSEZ LONGTEMPS ET LES GENS LE CROIERONT »

ADOLF HITLER

ENFIN
LE FRONT BUDGÉTAIRE
EST OUVERT.
LA CONVENTION POUR
UNE GUADELOUPE NOUVELLE
DEMANDE DES CHANGEMENTS

UN ISLAMISTE
ÉLU PRÉSIDENT
DE L'EGYPTE

À LA UNE

LE FRONT BUDGÉTAIRE EST OUVERT

L'heure de vérité a sonné . Elle a sonné très rapidement : le temps de la politique est devenu beaucoup plus court . Fini les parlottes , les palinodies , les promesses , les idéologies . Il faut maintenant décidé dans le cadre d'un collectif budgétaire prévu pour le mois de juillet . **Le Premier ministre français , Jean-Marc Ayrault, a** réuni lundi pendant deux heures l'ensemble des ministres et ministres délégués pour un "séminaire sur le budget pluriannuel et le projet de loi de finances pour 2013". Les choses sérieuses commencent pour le gouvernement. Un débat d'orientation budgétaire est prévu début juillet au Parlement suivi d'un projet de loi de finances pluriannuel en septembre qui aboutira à une loi de programmation des finances publiques dans le courant de l'automne. Jean-Marc Ayrault avait envoyé début juin aux membres du gouvernement des lettres "détaillant la méthode de préparation du prochain budget pluriannuel" (2013-2015) et du projet de loi de finances pour 2013, "ainsi que les objectifs de déficit de 3 % en 2013 et d'équilibre en 2017". Dans un premier temps le déficit doit être ramené à 4,5 % du produit intérieur brut (PIB) à la fin de cette année, contre 5,2 % fin 2011. Le nouveau gouvernement a confirmé être en quête de dix milliards d'euros pour y parvenir. Un collectif budgétaire, attendu début juillet, doit permettre de générer cette somme dès cette année. Il annulera d'abord plusieurs réformes phares de Nicolas Sarkozy et présentera des mesures nouvelles, telles qu'une taxe de 3 % sur les dividendes distribués aux actionnaires.

Nous avons reçu une note pour publication de la **CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** qui estime ouvert le front budgétaire dans le combat lancé pour la construction d'une Guadeloupe qui produit de la richesse , gagne de l'argent , la redistribue solidairement et crée les conditions pour que nos compatriotes construisent leur bonheur et celui de leur famille. Les règles et pratiques budgétaires dans les colonies de la France, selon la CPGN , sont choquantes , inadmissibles et non conformes au droit international de la décolonisation qui protège les territoires non autonomes contre le comportement des états qui les administrent.

Ce qui se passe actuellement en matière budgétaire en Guadeloupe tend à nous considérer comme des assistés . Des dépenses publiques qualifiées d'effort de l'état français disséminées entre tous les ministères sans que l'on sache comment . Pas d'estimation de recettes pour les colonies mais l'application mécanique de la fiscalité française . Il existe cependant une mission outre mer gérée par le ministère de l'outre mer qui comporte deux

programmes : le programme « emploi outre-mer » ; le programme « conditions de vie outre-mer ». Le programme « emploi outre-mer » regroupe les crédits destinés aux aides aux entreprises propres à l'outre-mer (aide au fret, aide à la rénovation hôtelière et compensation des exonérations de charges sociales issues de la LODEOM2, ces dernières représentant la moitié des crédits de la mission) ainsi que ceux destinés aux actions en faveur de l'inclusion dans l'emploi et de la formation professionnelle (formation en mobilité, service militaire adapté -SMA-, actions de formation et d'insertion dans les collectivités françaises du Pacifique). Il compte deux actions :

- l'action n° 1 « soutien aux entreprises » : son objectif essentiel est la diminution des coûts de production, particulièrement ceux du travail, par des exonérations de charges sociales et patronales. Elle vise également à favoriser la création d'emplois pérennes par les entreprises du secteur marchand des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon par un alignement de leurs charges d'exploitation ;

- l'action n° 2 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » qui finance les principaux dispositifs d'insertion sociale des jeunes ultra-marins : le service militaire adapté (SMA) et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM).

Le programme « conditions de vie outre-mer » décline au sein de huit actions, d'une part, les crédits destinés au financement de dispositifs d'intervention spécifique à l'outre-mer (aides au logement, continuité territoriale, coopération régionale, dispositifs sanitaires, culturels et sociaux) et, d'autre part, les crédits destinés à l'accompagnement des collectivités territoriales dans leur effort en termes d'investissement (aménagement du territoire et politiques contractuelles, dotations d'investissement aux collectivités, fonds exceptionnel d'investissement et appui à l'accès au financement bancaire au travers des prêts octroyés aux collectivités).

Les dépenses de cette mission représentent approximativement 12 % de dépenses consacrées aux colonies. Elles sont votées par le Parlement français .

Un récapitulatif des dépenses totales réparties entre les ministères . Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, complété par l'article 169 de la loi n°2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009 , par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7

de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, et par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011. Sont institués dix-sept documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : Action extérieure de l'État, Aménagement du territoire, Inclusion sociale, Lutte contre le changement climatique, Outre-mer, Politique française de l'immigration et de l'intégration, Politique française en faveur du développement, Prévention de la délinquance, Sécurité civile, Sécurité routière, Ville, Politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies, Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, Défense et sécurité nationale, Politique en faveur de la jeunesse, Justice des mineurs, Politique du Tourisme. Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

- une présentation de la politique transversale, la liste des programmes qui y contribuent, et la présentation de la manière dont ceux-ci participent, aux travers de différents dispositifs, à cette politique transversale, et la mettent en œuvre ;
- une présentation qui expose la stratégie globale d'amélioration des performances de la politique transversale, suivie de la présentation par axe stratégique des objectifs et indicateurs de performance retenus et des valeurs associées ; s'agissant des politiques transversales territorialisées (Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de sorte à présenter les données relatives au seul territoire considéré ; une présentation des principales dépenses fiscales concourant à la politique transversale ; une table de correspondance des objectifs permettant en tant que de besoin de se référer aux différents projets annuels de performances pour obtenir des compléments d'information (annexe 1) ; une présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale pour l'année à venir (PLF 2012), l'année en cours (LFI 2011) et l'année précédente (exécution 2010) (annexe 2) ;

Cette annexe n'est pas votée par les parlementaires .

L'exécution des dépenses est l'affaire des fonctionnaires de l'administration centrale et du préfet sous le contrôle étroit du ministère des finances .

Ce système politique et administratif est contraire au droit international de la décolonisation qui prévoit que les décisions de direction et d'administration doivent être approuvées par le peuple du territoire non autonome.

Nous rejetons ce système et nous proposons :

- Un budget complet en dépenses et en recettes pour les colonies et réparties entre chaque territoire afin de savoir le coût réel des services

publics et leur financement par les contribuables de ces territoires. L'élaboration de ce budget doit être le fruit d'une négociation entre les instances guadeloupéennes et l'état français. Les instances guadeloupéennes en concertation avec l'état français seront chargés de l'exécution du budget .

- Une nouvelle politique budgétaire qui soit capable de financer des services publics de qualité , de susciter la croissance économique et d'organiser une réelle et solide solidarité. Enfin, une politique fiscale qui dessine une organisation fiscale qui favorise la création de richesse et la solidarité.

Les dirigeants socialistes , suite au séminaire gouvernemental , ont enfin esquissé les traits des budgets à venir . Matignon a fixé un cadrage très strict aux ministres : les dépenses de l'Etat hors charges de la dette et pensions seront stabilisées jusqu'en 2015. Ce gel touchera aussi les dotations aux collectivités. La prévision de croissance sera revue. Si tous les ministres n'avaient pas encore pris la mesure des contraintes qui les attendent, ils sont désormais fixés. Lors d'un séminaire consacré à la préparation du budget 2013 et à la programmation 2013-2015, Jean-Marc Ayrault a fait passer un message clair : le salut ne viendra pas que des hausses d'impôt, il faudra s'attaquer aux dépenses. Le cadrage global est le suivant : les dépenses de l'Etat, hors charge de la dette et hors pensions des fonctionnaires, seront gelées en valeur absolue en 2013 ainsi que les années suivantes. C'est-à-dire qu'elles n'augmenteront pas du tout, en dépit de l'inflation. Le candidat Hollande avait déjà répété que les dépenses publiques dans leur ensemble (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) ne devraient pas augmenter plus vite que 1 % en volume (en plus de l'inflation). Mais il n'avait pas précisé ce que cela imposait pour le seul Etat. Comme les dépenses sociales (maladie, retraite, etc.) progressent à un rythme soutenu, les ministères devront, eux, stabiliser leurs dépenses. Cette norme dite du « zéro valeur » a déjà été appliquée en 2011 par le gouvernement Fillon. Il est même prévu une baisse de 2,7 milliards d'euros des dépenses de l'Etat hors dette et pensions cette année. Et la programmation transmise fin avril à Bruxelles reposait sur une baisse de ces crédits de 1 milliard d'euros par an de 2013 à 2016. La règle Ayrault est donc à peine moins rude. Pour parvenir à ce gel, il va falloir réaliser des économies considérables, car certaines dépenses, comme l'a pointé récemment l'IGF, progressent « naturellement » vite (lire ci-dessous). Et le gouvernement ne pourra plus compter sur les économies (près de 1 milliard par an) liées à la baisse des effectifs, car ceux-ci seront « stabilisés », a confirmé hier Matignon. Les créations de postes (enseignants, policiers, etc.) devront être compensées par des suppressions ailleurs. Tous les emplois créés dans l'Education ne seront cependant pas des postes de fonctionnaires . Faute de réduction des effectifs, des hausses générales de salaire (point d'indice) ne pourront guère être accordées et les mesures

catégorielles devront être strictement limitées. Il faudra aussi faire des économies sur les dépenses de fonctionnement et, surtout, sur les dépenses d'intervention (prestations, subventions), ce qui passera par des réformes. « La maîtrise des finances publiques ne sera pas définie de façon comptable et aveugle », affirme Matignon. Mais, pour l'heure, ces économies restent à concrétiser. Le Premier ministre n'a pas encore indiqué l'ampleur des gains à réaliser sur ces postes (le gouvernement Fillon avait fixé un objectif d'économies de 10 % sur 2011-2013 pour les dépenses de fonctionnement et d'intervention). Ce devrait être précisé dans la lettre de cadrage qui sera transmise « en milieu de semaine ». Les opérateurs de l'Etat se verront également appliquer la règle d'un gel en valeur de leurs dotations et d'une stabilisation des effectifs. Ainsi que les collectivités territoriales : « Un effort identique à celui de l'Etat sera mis en oeuvre sur les concours financiers dès 2013 », écrit Matignon. Il a aussi été question de croissance, hier. Certains participants laissaient entendre que la prévision 2012 serait ramenée au niveau du consensus des économistes, soit 0,3 % (au lieu de 0,7 %). Quant à 2013, « c'est vrai que probablement on sera amené, dans la loi de finances, à prendre en compte la réalité de la croissance, a déclaré Alain Vidalies (Relations avec le Parlement) . Aujourd'hui, ça varie entre 0,9% pour les plus pessimistes, et 1,3%. On était à 1,7%. On verra à l'automne ».

LA RÉDACTION



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LE PLAN STRATÉGIQUE DE PÔLE EMPLOI

Afin de mettre en œuvre la feuille de route pour la période 2012-2014 signée en janvier, le conseil d'administration de Pôle emploi a adopté, le 21 janvier, un « projet stratégique », intitulé « Pôle emploi 2015 », qui redéfinit largement les services proposés et tend à les dématérialiser. La convention tripartite signée le 11 janvier 2012 par l'État, l'Unedic et Pôle emploi (v. Bref social n° 15987 du 1er décembre 2011) a fixé les orientations de Pôle emploi pour trois ans. C'est dans ce cadre, et à l'issue d'une démarche participative faisant intervenir les conseillers et les syndicats de l'institution, que le projet stratégique intitulé « Pôle emploi 2015 » a été élaboré. Malgré son rejet, le 19 juin, par une majorité de syndicats lors d'un comité central d'entreprise, le texte a finalement été adopté, le 21 juin, par le conseil d'administration avec 14 voix pour (dont la CFDT et la CFE-CGC) et deux abstentions (de FO et de la CFTC), la CGT étant absente. Il en ressort que l'action de Pôle emploi sera guidée par des priorités visant notamment à renforcer les

prestations en faveur de « ceux qui en ont le plus besoin », qu'il s'agisse de demandeurs d'emploi ou d'entreprises. À cette fin, l'organisation et les modes de fonctionnement devront être adaptés pour consacrer plus de ressources à l'accompagnement des demandeurs d'emploi, recentrer l'action au niveau des territoires et mieux l'évaluer. En dépit de ses nombreuses adaptations, le suivi mensuel personnalisé (SMP) n'a pas permis d'atteindre les objectifs de réception mensuelle des demandeurs d'emploi. Dans un souci de réalisme et afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes des demandeurs d'emploi, le « projet stratégique » prévoit de différencier trois modes de suivi et d'accompagnement pour adapter le service proposé : l'accompagnement renforcé, pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi. Il peut commencer dès l'EID (entretien d'inscription et de diagnostic) et est géré par des conseillers principalement dédiés à l'accompagnement, et dont le portefeuille ne dépasse pas 70 demandeurs d'emploi. Le premier service rendu réside dans le rythme des entretiens avec le conseiller et la recherche d'offres ciblées pour accélérer les mises en relations. Le demandeur d'emploi peut bénéficier d'actions collectives ou de différentes prestations de services selon l'axe prioritaire défini (recherche d'emploi, mobilité professionnelle, etc.), telles que les prestations d'évaluation, d'orientation, ou d'adaptation des compétences ; l'accompagnement guidé, destiné à ceux qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi et leur mobilité professionnelle. Le portefeuille du conseiller est de taille plus importante que pour l'accompagnement renforcé, tout en restant « réaliste ». Selon les axes de travail prioritaires déterminés, le conseiller peut s'appuyer sur les services mobilisés dans le cadre de l'accompagnement renforcé ; le suivi et l'appui à la recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leur recherche et qui ont principalement besoin d'être mis en contact avec des employeurs. Le portefeuille des conseillers est encore élargi. Ces derniers effectuent un simple suivi et s'assurent que le demandeur reçoit des offres et accomplit des actes positifs de recherche d'emploi. Des actions collectives ou d'adaptation à l'emploi pourront leur être proposées. L'ensemble des services dématérialisés de Pôle emploi seront enrichis, et une offre 100 % Web sera créé avant fin 2013 pour les demandeurs d'emploi volontaires. Par ailleurs, afin de garantir le respect de leurs engagements par les demandeurs d'emploi, des outils seront mis en place pour automatiser le suivi, et la mise en place d'équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi pourrait être expérimentée. Le « projet stratégique » détermine un grand nombre d'actions concrètes à réaliser selon des échéances précises dans le cadre de divers objectifs. Trois de ces objectifs tendent directement à renforcer la qualité des services rendus aux demandeurs d'emploi : garantir un accès de qualité aux services de Pôle emploi. D'ici la fin de l'année, le site de l'institution évoluera pour être plus lisible et plus simple. À plus longue échéance, les activités d'accueil, physique et téléphonique, seront professionnalisées et reconnues, les conditions matérielles d'accueil en agence seront améliorées (signalétique, borne Internet, etc.) et les courriers envoyés aux demandeurs d'emploi adaptés ; assurer et conforter une indemnisation de qualité et renseigner efficacement les demandeurs d'emploi. En ce sens, Pôle emploi permettra aux demandeurs d'emploi de suivre en continu l'état d'avancement de son dossier d'indemnisation. Notons aussi qu'un outil de mise à disposition de l'information réglementaire sera déployé dans les agences et qu'une attention plus grande sera apportée à l'application homogène des règles d'indemnisation dans leurs différentes composantes ; consacrer l'EID comme la première étape de l'accompagnement vers l'emploi, notamment en envisageant dès cette première rencontre des actions favorisant la mobilité professionnelle ou géographique et visant à lever les freins à l'emploi (logement, santé, etc.). Afin d'enrichir le contenu de l'EID, le demandeur d'emploi sera encouragé à réfléchir à sa situation et son projet, grâce notamment à des outils en ligne d'auto-évaluation. En outre, le volet administratif de cet entretien sera allégé. Par

ailleurs, le « projet stratégique » entend renouveler l'offre de service et les prestations en s'appuyant davantage sur des actions collectives, en développant la mission de conseil en matière d'orientation, notamment grâce aux partenariats, et en mobilisant plus les outils de formation. Pôle emploi devra aussi proposer plus d'offres adaptées aux profils des demandeurs d'emploi grâce à une prospection mieux ciblée. Dans ce cadre, la prospection pourra notamment s'appuyer sur des outils de segmentation et de ciblage optimisés pour prendre en compte les profils des demandeurs d'emploi. En outre, les besoins des entreprises seront anticipés en leur proposant les profils de demandeurs d'emploi les plus adaptés à leurs métiers. Comme pour les demandeurs d'emploi, l'offre aux entreprises sera modulée avec la mise en place de deux niveaux de services : universel et renforcé. Dans le cadre de l'offre de service universel, en réponse aux attentes des entreprises, Pôle emploi proposera une offre de service 100 % en ligne, notamment pour développer les contacts directs entre demandeurs d'emploi et employeurs. Une aide à la rédaction des offres et la possibilité de diffuser les offres de façon nominative ou anonyme seront aussi développées. Des services renforcés seront proposés en complément et de façon ciblée en fonction du potentiel de placement de l'offre ou des difficultés de recrutement. L'offre renforcée sera proposée en particulier aux TPE et aux entreprises prêtes à s'engager sur le recrutement de publics très éloignés de l'emploi. La présélection de candidats est une composante importante de l'offre renforcée. Celle-ci correspondra à l'envoi de candidatures correspondant à l'offre, à la hiérarchisation des candidatures selon des critères fixés par l'employeur, voire à la présélection en fonction des évaluations d'habiletés, selon la méthode de recrutement par simulation. Un service dédié aux TPE et la désignation d'un conseiller dédié à la relation avec les entreprises seront en outre expérimentés. L'adaptation aux besoins des territoires est identifiée comme un des leviers pour améliorer l'efficacité de Pôle emploi au profit des demandeurs d'emploi et des entreprises. En ce sens, Pôle emploi coordonnera ses actions avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion au niveau régional et local. Pour contribuer à la transparence du marché du travail, Pôle emploi démultipliera le nombre d'offres qu'il proposera, notamment en référencant les offres publiées par les sites Internet de recherche d'emploi ou en approfondissant les partenariats avec les grands recruteurs. Pôle emploi fera encore connaître les offres difficiles à pourvoir en les faisant circuler sur les réseaux sociaux et les sites Internet de recherche d'emploi.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, SOCIÉTÉ

EN FINIR AVEC LA POLITIQUE DES PETITS BOULOTS

À en croire les chiffres publiés par l'Insee, notre pays est prolifique en matière de créations d'entreprises . Mais si l'on cherche bien, les créations d'entreprises avec au moins un salarié sont très peu nombreuses . Ce sont pourtant celles qui devraient intéresser nos dirigeants. La plupart des entreprises créées n'ont pas de salariés . L'explication se trouve dans les petits boulots. Les entreprises à zéro salarié que nos gouvernants se sont évertués à créer depuis plus de 20 ans le sont principalement avec les programmes visant à pousser les chômeurs à créer des entreprises. Ces statistiques sont confirmées par d'autres encore plus précises sur un type de petits boulots : les services à la personne dont plusieurs ministres se

sont faits les chantres. La politique de l'emploi doit favoriser la création d'emplois durables et correctement rémunérés.

LES ASSOCIATIONS EN GUADELOUPE

La Guadeloupe comporte entre 6.000 et 7.000 associations en activité, animées par 55.000 à 60.000 bénévoles dont 28.000 à 33.000 interviennent chaque semaine.

- Il s'y crée près de 630 associations nouvelles en moyenne depuis 10 ans, avec un record de 710 créations en 2010-2011.
- Plus de 800 associations emploient des salariés. 37% d'entre elles comptent moins de 3 salariés.
- Avec près de 10.000 emplois, le secteur associatif représente plus de 14% de l'emploi privé de la Guadeloupe : des emplois qui ne se délocalisent pas, très ancrés au territoire et créateurs de lien social.
- C'est un secteur qui a créé près de 4.000 emplois depuis dix ans, et qui distribue 193 millions d'euros de salaires annuellement.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

513 MILLIARDS POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

À Rio+20, les gouvernements du monde entier, le secteur privé et les organisations de la société civile se sont engagés vendredi à mobiliser 513 milliards de dollars pour financer le développement durable. Le Secrétaire général Ban Ki-moon s'est dit encouragé le nombre considérable d'engagements concrets – près de 700 – qui ont été pris pendant la conférence pour réaliser les objectifs fixés. Sur l'ensemble des fonds promis, 323 milliards de dollars iront à l'initiative du Secrétaire général, Énergie renouvelable pour tous, qui doit garantir un accès universel à l'énergie propre d'ici à 2030. Un grand nombre de projets et d'actions concrètes ont été planifiés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui achève ses travaux ce soir, parmi lesquels la plantation de 100 millions d'arbre, l'autonomisation de 5.000 entrepreneurs femmes en Afrique, ainsi que d'importants projets de recyclage. « Je suis très reconnaissant et encouragé par les engagements politiques forts des dirigeants du monde qui ont conclu un accord sur un document final nous ouvrant la voie au développement durable », a déclaré M. Ban lors d'un entretien avec la presse. Intitulé «

L'Avenir que nous voulons », le document final appelle à de nombreuses actions destinés à lancer le processus en vue de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi qu'au renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il souligne aussi l'importance de renforcer l'égalité entre les sexes et reconnaît l'importance du bénévolat, de l'engagement de la société civile et du monde académique. « Rio+20 a été un grand succès. Il y a eu une participation considérable, mais la participation sans résultat n'a pas d'importance. Nous avons réussi à conclure les négociations, ainsi qu'un accord fixant des objectifs du développement durable, mais aussi un forum de haut-niveau chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris », s'est enthousiasmé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang, également Secrétaire général de la Conférence.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE MERCOSUR DÉCIDE D'EXCLURE LE PARAGUAY DE SON PROCHAIN SOMMET

Les États membres et associés du Mercosur, le Marché Commun du sud, ont décidé d'exclure le Paraguay du sommet qu'ils tiendront vendredi dans la ville argentine de Mendoza, face à la rupture de l'ordre démocratique dans ce pays. L'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, le Venezuela, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont fait savoir que d'autres mesures seront approuvées au sommet suite aux événements au Paraguay. Pour sa part l'ex président Fernando Lugo qui a été destitué au cours d'un procès politique considéré comme un coup d'état technique, a confirmé qu'il assistera à ce sommet pour représenter son pays. Les pays du MERCOSUR ont exprimé leur condamnation la plus énergique à la rupture de l'ordre démocratique au Paraguay dans un communiqué diffusé par le ministère argentin des Affaires étrangères. Les membres de la Chambre Haute, Amado Boudou et des Députés, Julián Domínguez, ont convoqué une séance spéciale pour débattre de la situation politique et institutionnelle au Paraguay. La présidente Cristina Fernandez a signalé, après avoir appris la nouvelle de la destitution de Fernando Lugo, que l'Argentine ne va pas appuyer le coup d'état au Paraguay. Les pays du MERCOSUR, formé en plus de Paraguay, de l'Argentine, du Brésil, de l'Uruguay, avaient retiré leurs ambassadeurs d'Asunción. La Colombie et le Chili, qui sont des membres associés ont appelé leurs ambassadeurs pour des consultations. Le président du Salvador, Mauricio Funes, n'a pas reconnu le nouveau gouvernement paraguayen. Il a demandé aux pays du SICA -le Système d'Intégration Centraméricaine, d'assumer une position commune à ce sujet. Le président vénézuélien Hugo Chávez, a ordonné de suspendre l'envoi de pétrole au Paraguay pour protester contre le coup d'état parlementaire et a fait savoir que Caracas ne reconnaissait pas le gouvernement présidé par Federico Franco. Il a ordonné le retrait de son ambassadeur d'Asunción. Pour sa part Diego Segovia, le chef de projets de la télévision publique du Paraguay a signalé dans des déclarations par téléphone à notre station de radio. « On a tenté de nous censurer. Ce qui s'est passé ici c'est que le Parlement a imposé un gouvernement, ce qui pour nous est un coup d'état et nous attendons la restitution de l'ordre démocratique. Nous avons dit cela clairement et nous défendons la télévision publique comme un média qui était au service de la citoyenneté et qui reste au service de la citoyenneté. Hier, il y avait en dehors de ces installations quelque 5 000 personnes qui manifestaient en faveur de l'ordre démocratique, car ce nouveau gouvernement, immédiatement après il a tenté de censurer la télévision publique, il a donné des ordres de supprimer les informations sur les événements survenus, sur le Coup parlementaire. Il a fait inclure des programmes sur le nouveau gouvernement. Nous avons expliqué que ce média avait été conçu pour répondre aux citoyens et que nous ne pouvons pas accepter cette ingérence politique.

AFRIQUE

EGYPTE : MOHAMED MERSI, CANDIDAT DES FRÈRES MUSULMANS, DEVIENT PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est finalement le Frère musulman Mohamed Morsi qui a été déclaré vainqueur de la présidentielle égyptienne obtenant plus de treize millions de voix contre plus de douze millions pour son rival le général Ahmad Chafik, ancien Premier ministre de Hosni Moubarak. La victoire de Morsi a été saluée par une explosion de joie place Tahrir au Caire, où plusieurs milliers de ses partisans campent depuis plusieurs jours attendant l'annonce des résultats. Mohamed Morsi, candidat de la confrérie islamiste des Frères musulmans, fondée en 1928, devient donc le premier président civil dans l'histoire du pays du Nil. La victoire du candidat des Frères musulmans est historique. L'Égypte, Etat le plus peuplé du monde arabe, a été, depuis la chute du roi Farouk en 1952, constamment présidé par un militaire. Mohamed Morsi succède ainsi à Hosni Moubarak, balayé par un mouvement populaire de grande ampleur dans le sillage du printemps arabe. Morsi âgé de soixante ans, diplômé d'une université américaine, devient président, mais de nombreuses interrogations restent en suspens dans une Egypte qui semble rentrée dans une transition sans fin. Cette victoire est d'autant plus cruciale que Morsi avait remplacé au pied levé le premier choix de la confrérie, Khaïrat al-Chater, dont la candidature a été invalidée en raison d'une condamnation dont il a été l'objet du temps de Moubarak. Quelles seront cependant les lignes rouges imposées par les tenants du véritable pouvoir en Egypte à ce nouveau président civil d'obédience islamiste? La question des relations avec Israël et celle du canal de Suez, par lequel transite l'essentiel du trafic de brut de la région, reviendront avec acuité avec cette nouvelle évolution. Mohamed Morsi sera donc le premier «raïs» issu d'un vote démocratique. Cependant sa marge de manœuvre risque d'être des plus limitées. À la suite de la dissolution sur décision de justice de la Chambre des députés dominée par les islamistes, l'armée s'est octroyée le pouvoir législatif et un droit de contrôle sur l'élaboration de la prochaine Constitution. Le maréchal Hussein Tantaoui, chef du fameux Conseil suprême des forces armées, a adressé ses félicitations au nouveau président. Selon la Commission électorale, le taux de participation au second tour de cette présidentielle s'est élevé à 51%. Alors qu'au premier tour il était de 46%. Les Frères musulmans, sortis de la semi-clandestinité politique depuis la chute de Moubarak, ont montré leur disponibilité à prendre la présidence même si le futur chef de l'Etat aura du mal à respirer face aux généraux. Les Frères musulmans, une force organisée et capable de mobiliser, sont adeptes du compromis. Toujours est-il que le Conseil supérieur des forces armées, véritable détenteur du pouvoir en Egypte, semble avoir choisi d'éviter de courir le risque d'une victoire du général Chafik. Un cas de figure qui aurait pu faire entrer l'Égypte dans une situation intenable.

ASIE

LE GOUVERNEMENT INDIEN PREND DES MESURES DE RELANCE

L'Inde a annoncé lundi une série de mesures économiques, dont un accroissement du plafond des investissements étrangers autorisés dans les obligations d'Etat, pour soutenir la roupie, qui atteint des niveaux record de faiblesse face au dollar. La Banque centrale indienne (Reserve Bank of India, RBI), après consultations avec le

gouvernement, a annoncé que la limite des investissements étrangers dans les obligations d'Etat est relevée de 5 milliards de dollars US, à 20 milliards USD. Il s'agit pour les autorités monétaires d'attirer les capitaux étrangers dans le pays. La roupie avait atteint vendredi un nouveau plus bas, passant la barre des 57 roupies pour un dollar américain pour la première fois. Elle a ainsi atteint un plus bas de 57,32 roupies pour un dollar US, avant de se redresser quelque peu. L'annonce de la RBI a échoué à la redresser fortement. Elle évoluait à seulement 56,80 roupies pour un dollar lundi, les investisseurs étant déçus du manque d'ampleur des mesures. La RBI a également autorisé lundi les fonds de gestion de fortune, les fonds de dotation en capital, les fonds de pension et les banques centrales étrangères à investir dans les obligations souveraines. Fin mai, New Delhi avait annoncé que les particuliers des pays du Golfe et de l'Union européenne pourraient investir directement à la Bourse indienne. Ces investisseurs individuels étrangers seront ainsi autorisés à investir jusqu'à un milliard de dollars. L'initiative vise à "accroître le flux de capitaux étrangers en Inde", avait indiqué le ministère des Finances. La monnaie indienne subit les assauts des investisseurs car elle est affectée par une aggravation des déficits des comptes courants et de la balance commerciale du pays, un ralentissement des entrées de capitaux étrangers et un net ralentissement de l'économie indienne, la troisième d'Asie. Elle est donc en première ligne face à la méfiance des investisseurs pour les actifs dits risqués, une méfiance exacerbée par la crise en Europe. Ces mesures annoncées par le gouvernement ou la banque centrale ne peuvent soutenir la devise que de manière très ponctuelle, estiment les économistes, qui jugent que l'Inde ne coupera pas à l'adoption de réformes depuis trop longtemps repoussées, telles que l'ouverture des secteurs du commerce de détail et aérien aux investissements étrangers.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

ASIE

Les Bourses asiatiques commencent la semaine en baisse, pas vraiment rassurées par le "mini-sommet" européen de vendredi à Rome, qui n'a pas permis d'aplanir toutes les dissensions sur la crise de l'Euro, loin de là... Malgré un rebond, vendredi, à Wall Street (+0,5% pour le DJIA, +1,2% pour le Nasdaq), l'indice Nikkei cède ce matin 0,7% peu avant la fin de la séance à Tokyo. De son côté, Hong Kong est proche de l'équilibre (-0,05%), le Shanghai Composite relâche 1%, Taiwan perd 0,6%. Séoul chute de 1,2%, Sydney baisse de 0,8% et Singapour cède 0,3%. Seule la la Bourse de Bombay (+0,6% pour l'indice BSE Sensex) gagne du terrain : les marchés s'attendent à l'annonce de mesures de contrôle de change permettant de stopper la dégringolade de la Roupie locale (-20% en un an). La faiblesse de la Roupie a contribué à maintenir une forte inflation importée dans le pays, et a empêché la banque centrale de réduire ses taux pour lutter contre le ralentissement économique.

ÉTATS UNIS

Wall Street évoluait en net repli lundi, adoptant une position attentiste alors que la tension pour l'Europe était élevée à trois jours d'un sommet crucial et que les taux espagnols et italiens se tendaient: le Dow Jones cédait 1,37% et le Nasdaq 2,12%. Vers 16H00 GMT, le Dow Jones Industrial Average reculait de 172,71 points à 12.468,07 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, 61,40 points à 2.831,02 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 perdait 1,86% (-24,78 points) à 1.310,24 points. "On tourne un peu en rond", a commenté Gregori Volokhine, de Meeschaert New York. "Les investisseurs essaient au maximum de réduire l'exposition au risque de leur portefeuille". La Bourse new-yorkaise "craint que le sommet (européen à venir) accouche d'une souris", a-t-il noté.

EUROPE

Les Bourses européennes ont plongé lundi à la cmôture, les marchés marquant de plus en plus leurs craintes pour la situation de la zone euro en cas d'échec d'un sommet européen crucial les 28 et 29 juin à Bruxelles, tandis que les taux espagnols et italiens se tendaient à nouveau. A la clôture Paris chutait de 2,24%, Londres de 1,14%, Francfort de 2,09%, Madrid de 3,67%, Milan de 4,02%, Lisbonne de 0,94%. Athènes plongeait de 6,84%. Le sommet européen jeudi et vendredi à Bruxelles doit se pencher sur les difficultés les plus urgentes rencontrées dans la zone euro notamment par l'Espagne et la Grèce. Les marchés attendent des solutions qui permettraient à la zone euro de retrouver le chemin de la prospérité et donneraient du même coup un souffle d'air frais à l'économie mondiale dans son ensemble.

CHANGE

L'euro poursuivait son repli face au dollar lundi, dans un marché prudent avant un sommet européen, toujours préoccupé par la santé économique de l'Union monétaire, particulièrement de l'Espagne qui a formellement demandé à la zone euro une aide pour ses banques. Vers 18H10 GMT, l'euro valait 1,2501 dollar contre 1,2569 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro reculait également face au yen, à 99,59 yens contre 101,10 yens vendredi soir. Le billet vert baissait lui aussi face à la devise nippone, à 79,61 yens contre 80,43 yens vendredi soir, après être monté lundi en début d'échanges asiatiques à 80,62 yens, son plus haut niveau depuis le 27 avril. Vers 18H10 GMT, la livre britannique montait face à l'euro, à 80,30 pence pour un euro, mais baissait face au billet vert, à 1,5567 dollar. La devise helvétique baissait très légèrement face à l'euro, à 1,2005 franc suisse pour un euro, et reculait face au billet vert, à 0,9604 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3633 yuans pour un dollar contre 6,3642 yuans vendredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole poursuivaient leur repli lundi en fin d'échanges européens, pénalisés par les inquiétudes persistantes sur la zone euro avant un sommet européen crucial, alors que s'atténaient des craintes de perturbations de la production dans le golfe du Mexique. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août, échangé sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, valait 90,02 dollars, en baisse de 96 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même

échéance, abandonnait 1,49 dollar à 78,27 dollars. "Le marché du pétrole s'est replié dans le sillage des places boursières", alors que "le moral des investisseurs est plombé par les inquiétudes sur les perspectives incertaines de la zone euro avant le sommet de l'Union européenne (UE)" en fin de semaine,

PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



MANAGEMENT ET DROIT

LES RÈGLES EN MATIÈRE D'OBLIGATION D'ÉLAGAGE DES ARBRES

Si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal (ex : certaines communes interdisent de planter du bambou), encore faut-il respecter les distances de plantation par rapport aux fonds voisins, mais aussi les entretenir (coupe, ramassage des feuilles, éviter qu'ils représentent un risque, etc.). Ce sont les articles 670 à 673 du Code civil qui s'appliquent principalement dans ce domaine.

La haie mitoyenne

Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme la haie. Les arbres plantés sur la ligne séparative de deux fonds (propriété) sont aussi réputés mitoyens. Dans ce cas, l'élagage doit être fait par l'un ou l'autre, ou par les deux ensemble. Lorsqu'ils meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ces arbres sont partagés par moitié. Les fruits sont recueillis à frais communs et partagés aussi par moitié, soit qu'ils tombent naturellement, soit que la chute en ait été provoquée, soit qu'ils aient été cueillis. Chaque propriétaire a le droit d'exiger que les arbres mitoyens soient arrachés.

Haie propre mais en limite séparative : 2m de hauteur

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres. Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. L'obligation d'élagage appartient à celui dont le pied de l'arbre est planté sur sa propriété. Le voisin d'un fonds contigu peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés soient taillés dans le respect de la réglementation applicable. Selon la jurisprudence, un voisin d'un fonds contigu peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à moins de 2 mètres de la ligne

séparative de sa propriété, soient réduits à la hauteur de 2 mètres. Ne respecte pas l'article 671 du Code civil, le voisin qui possède des arbres dépassant de 10 à 15 centimètres la hauteur autorisée, suite à la croissance naturelle des végétaux depuis le dernier élagage (Cass / Civ. 19 mai 2004). La hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie. Par ailleurs, le voisin peut exiger que les arbres, arbrisseaux et arbustes, plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à une hauteur inférieure à 2 mètres (sauf par exemple en cas de prescription trentenaire). Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en observant les distances légales.

Les arbres et arbustes plantés dans la propriété : 2m de distance

Pour toute plantation d'un arbre, arbrisseau ou arbuste dont la hauteur dépasse (ou dépassera) les 2 mètres, une distance minimum avec le fonds voisin doit être respectée. Elle est de 2 mètres (la distance est calculée par rapport à l'axe médian du tronc l'arbre - Cass / Civ. 1er avril 2009). La distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc. Lorsque les branches d'un arbre surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger le propriétaire à les couper ou à les faire couper. Ce droit d'exiger que les branches soient coupées au niveau de la limite séparatrice des deux fonds est imprescriptible (Cass / Civ. 31 mai 2012).

Particularité du fonds en limite de voirie

L'article 673 du Code civil, n'est toutefois pas applicable aux fonds séparés par une voie communale affectée à la circulation générale et ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public par délibération du conseil municipal, rappelle le ministre de l'agriculture dans une réponse ministérielle du 15 avril 2010 (JOS Q. n°12397). Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie. Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009). En outre, le maire est compétent pour établir les servitudes de visibilité prévues à l'article L114-2 du Code de la voirie routière, qui comportent l'obligation de "supprimer les plantations gênantes" pour les propriétés riveraines des voies publiques. Toutefois, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie aux frais des propriétaires défaillants n'est explicitement prévue par l'article D161-24 du Code rural que pour les chemins ruraux.

PRÉPARÉE PAR ROMUALD MYRIAM



T TABLEAU DE BORD

LE SMIC:

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2012 à **9,22 €** soit **1398,37 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1654,37 € brut mensuel** dont 254€ de prime BINO.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand (3,1)

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

PRIX

AVRIL 2012 : 1,9% SUR UN AN (1,6 % SUR UN AN EN MARS)

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

INTERNET : SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;
FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info



Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire

